

COMMUNIQUE DE PRESSE



29 juin 2016

Gouvernement thématique « Handi CAP Inclusion »

Garantir l'inclusion des personnes en situation de handicap à Bruxelles

Le Gouvernement francophone bruxellois a organisé ce 29 juin 2016 son Gouvernement thématique consacré à la Politique d'Aide aux Personnes Handicapées en présence de nombreuses associations et acteurs de terrain bruxellois. L'une des priorités du Gouvernement francophone bruxellois est de garantir **l'inclusion** des personnes en situation de handicap dans l'ensemble des domaines couverts par l'action publique. La **transversalité des actions** à implémenter est donc une condition indispensable en vue d'assurer la concrétisation de ce principe d'inclusion dans notre société.

Le Gouvernement thématique représente une réelle opportunité pour mettre en œuvre le **principe d'handistreaming** qui favorise la prise en compte de la dimension handicap dans l'ensemble des politiques et dont l'avant-projet de décret vient d'être adopté en troisième lecture.

*« Il est indispensable de mobiliser les énergies et de rassembler les ressources pour mener une politique plus transparente et ambitieuse qui réponde aux nombreuses difficultés rencontrées par les personnes en situation de handicap à Bruxelles. Les chiffres attestent l'attention particulière du Gouvernement en la matière. En effet, de 2014 à 2016, le Gouvernement a augmenté d'environ 5 millions d'euros les moyens consacrés à l'Aide des personnes handicapées, pour atteindre près de **145 millions par an**. »* déclare la Ministre en charge des Personnes handicapées, Céline Fremault.

Les priorités du Gouvernement francophone bruxellois pour la suite de la législature et les dispositions qui seront mises en œuvre pour atteindre les objectifs fixés s'articulent autour de 12 axes thématiques :

Une nouvelle politique d'Handistreaming, l'accessibilité de l'Information, la prise en charge des enfants en bas âge (diagnostic et aides précoces), la prise en charge des jeunes en âge de scolarité, les services d'accompagnement, la vie quotidienne (logement, aides individuelles, sport, culture,...), la formation professionnelle, l'emploi ordinaire, les Entreprises de Travail Adapté, les projets de volontariat et activités collectives, les lieux de vie (la création de places en centre de jour et d'hébergement) et les projets Handicap à l'international.

« Depuis le mois de janvier 2016, le Gouvernement francophone bruxellois organise des Gouvernements thématiques qui ont pour objectif de faire le point sur des sujets bien précis. Nous en avons déjà consacré autour des thèmes: Culture/Sport et Santé. Ce troisième dédié aux personnes en situation de handicap est un sujet extrêmement important et délicat qui touche directement des milliers de personnes à Bruxelles, sans compter l'entourage de celles-ci et de tous les aidants. Je tiens d'ailleurs à remercier tous ceux qui, au quotidien, œuvrent pour et aux côtés des personnes porteuses d'un ou de plusieurs handicaps. Leur travail est essentiel pour faire de notre société une véritable société inclusive considérant les personnes présentant des incapacités comme des personnes porteuses de droits et surtout, de richesses, et non comme des fardeaux. » introduit la Ministre-Présidente du Gouvernement francophone bruxellois, Fadila Laanan.

« Depuis de nombreuses années, le secteur du handicap pose le constat d'un déficit d'inclusion des personnes en situation de handicap dans le secteur de **l'insertion socioprofessionnelle et de la formation professionnelle**. Pour augmenter leurs chances d'insertion sociale et professionnelle dans des emplois dits « ordinaires », Bruxelles Formation diversifie l'offre de formation qui leur sont destinées à Bruxelles depuis 2009. Ce public-cible particulier verra ainsi l'offre qui lui est aujourd'hui accessible augmenter au travers de projets-pilotes permettant de lui apporter un soutien spécifique. » explique le Ministre en charge de la formation professionnelle, Didier Gosuin.

La Ministre de la Fonction publique, Cécile Jodogne ajoute « J'entends défendre concrètement l'inclusion des personnes en situation de handicap au sein de **l'administration de la Cocof** avec un plan d'action relatif à la **politique de la diversité** en matière de recrutement et de gestion de carrière des agents. Ce plan est en cours d'élaboration et prévoit entre autres de constituer une réserve de recrutement, d'aménager l'accueil des candidats, d'organiser des formations et des examens adaptés et de désigner des agents d'accompagnement et un comité de suivi. Par ailleurs, je m'assurerai d'une **meilleure accessibilité aux informations** relatives aux compétences de la COCOF pour les personnes en situation de handicap. Les aménagements du site Internet de la Cocof, à l'instar du Phare, permettront de rendre le site accessible au travers d'un accompagnement auditif, textuel et visuel adapté (adaptations en langue des signes et en langage « facile à lire »,...) »

L'établissement de ces priorités apporte de la transparence quant à la manière dont le Gouvernement francophone bruxellois entend investir dans des projets améliorant la qualité de vie des personnes en situation de handicap à Bruxelles. La poursuite de ces efforts doit faire échos au dynamisme imperturbable du tissu associatif, qui permet la création continue de projets novateurs en phase avec les nouveaux défis de notre société.

Différentes mesures concrètes ont été adoptées aujourd'hui par le Gouvernement francophone bruxellois, parmi lesquelles :

- Un nouveau Centre de Jour pour 25 enfants polyhandicapés non scolarisés à l'IRSA à Uccle : 1,2 million d'euros/an.
- La création de 300 places dans l'enseignement spécialisé (Institut Alexandre HERLIN à Berchem-Sainte-Agathe et à l'Institut Charles Gheude à Bruxelles).
- La création de deux classes spécialisées pour les enfants autistes à l'Institut Decroly, situé à Uccle dès la rentrée scolaire de 2016.
- L'adoption en troisième et dernière lecture du Décret Handistreaming.
- L'organisation en 2016 de la première grande fête bruxelloise consacrée exclusivement au Handicap et à l'Inclusion.
- Le lancement de la réflexion pour une réforme du financement des centres d'accueil visant à mieux assurer la prise en charge des cas les plus lourds.
- Un appel à projets complémentaire au projet pédagogique de la nouvelle école du Trône, visant à un soutien extrascolaire individuel ou collectif pour les enfants et/ou leurs familles.
- L'agrément d'un nouveau service d'accompagnement pour l'asbl « Vivre et Grandir » à partir du 1er juillet 2016 pour des jeunes entre 12 et 28 ans qui présentent une déficience intellectuelle.
- L'adoption de plusieurs arrêtés de subvention destinés au secteur associatif et aux ETA afin de soutenir des projets essentiels :
 - Le Projet dev'up team de la FEBRAB : 600.000 € pour la période 2016-2020 seront alloués à la

recherche d'activités économiques nouvelles pour les ETA bruxelloises via une équipe de développeurs de projets et des consultances externes.

- L'adoption d'une circulaire fin 2016 pour insérer des clauses sociales en faveur des ETA dans les marchés publics.

- Une subvention de 63.500 € pour un projet de formation et de préparation à la mise à l'emploi en ETA de jeunes artistes.

- Une subvention de 125.000 € en soutien au projet de l'asbl Farilu qui organise des activités de boulangerie pour 15 jeunes adultes présentant une déficience intellectuelle.

- Une subvention de 30.000 € en soutien au projet Pony-City pour le développement d'une mini ferme inclusive axée sur les animaux et sur l'agriculture urbaine.

- Une subvention à l'asbl « Jeunes aidants proches » qui rassemble les réseaux santé et jeunesse afin de sensibiliser les professionnels de ces secteurs.

- Une subvention pour la mise en place d'une « Plate-forme bruxelloise du vieillissement des personnes handicapées » qui regroupe des représentants de différents secteurs (santé, personnes âgées, handicap) afin de lancer des actions concrètes pour le développement de projets d'accueil et d'accompagnement individualisé à domicile ou dans les Maisons de Repos (MR) et Maisons de Repos et de Soins (MRS).

Contacts

Cabinet de Céline Fremault – Kathrine Jacobs : 0474.62.40.43

Cabinet de Fadila Laanan – Laetitia Markakis : 0471.25.62.79

Cabinet de Cécile Jodogne – Gaëlle Appelmans : 0479.27.66.40

Cabinet de Didier Gosuin – Charlotte Bonbled : 0499.51.26.31